

DELEGATION DE SIGNATURE POWER OF SIGNATURE

Date de publication / Date of publication : **01/09/2023**

Le directeur général de l'Agence Française de Développement ;
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination dans les fonctions de directeur général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 27 septembre 2022 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Abdoulaye DJINGAREYE MAIGA, responsable des versements de l'agence de Niamey, en charge de l'intérim de la directrice de l'agence de Niamey du 25 août au 31 décembre 2023, à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes suivants :

- tous actes relatifs au fonctionnement des comptes bancaires ouverts au nom de l'AFD localement ;
- les avis, mandats et autres documents de dépenses et de recettes dues par/à l'AFD ;
- l'arrêt des comptes, la délivrance et le retrait de toutes quittances et décharges.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

=====

The acting Chief Executive Officer of the French Development Agency;
Having regard to the French Monetary and Financial Code and, in particular Article R. 515-16;
Having regard to the decree of 26 September 2022 appointing the Chief Executive Officer of the French Development Agency, published in the Official Gazette of the French Republic (Journal Officiel de la République Française) dated 27 September 2022;

HEREBY DECIDES:

To grant power of signature to Mr. Abdoulaye DJINGAREYE MAIGA, responsable des versements of the agency in Niamey, in charge ad interim of the Director of the agency in Niamey from 25 August to 31 December 2023, for the purpose of signing, on behalf of the CEO, the following deeds:

- all instruments for the operation of bank accounts opened locally in AFD's name;
- the opinions, mandates and other income and expenditure documents due by/to AFD;
- closing accounts, the issue and the withdrawal of all receipts and discharge.

This present decision shall enter into force the day following its publication in electronic form on the French Development Agency's website.

Fait à Paris, le 24 août 2023 / Executed in Paris, on 24 August 2023

En un exemplaire original / On one original copy

Le directeur général / The CEO
Rémy RIOUX